

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	09/12/2021
Date d'affichage de la convocation	09/12/2021

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, Mme Sophie ROBBA, M. Jean-François JOBIT, Mme Catherine BELLANGER, M. Hervé JAMBARD, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Nina BASTIER, M. Bernard PICHON, Mme Murielle BEAL, Madame Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean COITEUX en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine BOULENGER en faveur de Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Murielle BEAL

ABSENTS : Mme Catherine DEROUSSEAU

M. Franck LOPEZ est désigné secrétaire de séance.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE
DEMANDES DE SUBVENTIONS (DETR 2022)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2334-32 et suivants,

Vu les arrêtés du Maire en date du 24 février 2021 et du 31 août 2021 approuvant les études et le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie verte, Rue Villebois Mareuil,

Vu le BP 2021 de la Commune,

Considérant l'intérêt pour la commune d'obtenir des financements pour la réalisation de son projet d'aménagement ;

DECIDE A L'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS)

ARTICLE 1 : Approuve le projet de travaux d'aménagement d'une voie verte sur le territoire de la commune.

ARTICLE 2 : Sollicite l'aide financière de l'Etat, notamment par une demande de DETR 2022, sollicite également le Département de la Charente ainsi que tout autre organisme, pour le financement de ce projet.

ARTICLE 3 : Approuve le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement d'une voie verte ci-dessous :

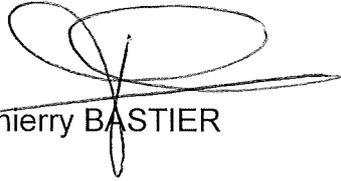
	Montant subventionnable HT	Taux	Subvention escomptée
Travaux	248 785 €		
DETR 2022	248 785 €	45 %	111 953,25 €
Département	153 000 €	30 %	45 900,00 €
Commune de Ruffec		36,55 %	90 931,75 €

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète et Madame la Trésorière.

Affichée et transmise au
Contrôle de légalité le 16 DEC. 2021

Pour copie conforme
Le Maire,


Thierry BASTIER